

*L'ajournement*

Selon les modalités du programme approuvé par le Conseil du Trésor, seuls les pêcheurs et les travailleurs d'usine visés par le moratoire sur la morue du Nord ont droit à une indemnisation. Toutefois, des dispositions ont été introduites dans les modalités actuelles afin d'inclure ceux qu'on appelle les préposés à la manutention du poisson. Ces personnes travaillent pour des entreprises liées par contrat à des conserveries pour décharger, peser, classer, mettre dans la glace et charger le poisson à quai. Ce genre de travail est habituellement associé à une opération de traitement du poisson, et c'est pourquoi ces travailleurs sont considérés comme des travailleurs d'usine en vertu des modalités.

Le ministre des Pêches et Océans a créé deux comités d'examen indépendants, un pour les pêcheurs et l'autre pour les travailleurs d'usine, afin de permettre aux individus qui sont considérés par le ministère comme inadmissibles à une indemnisation de faire appel. Ces comités examinent les cas des personnes qui ont des liens suffisamment anciens avec la pêche à la morue du Nord mais qui, en raison de circonstances exceptionnelles, ne répondent pas aux critères d'admissibilité automatique du programme. Au 10 novembre, les deux comités avaient entendu en tout 468 appels, et quelque 300 autres appels ont été présentés.

## L'ENVIRONNEMENT

**L'hon. Charles Caccia (Davenport):** Comme vous vous en souviendrez peut-être, monsieur le Président, la question qui a été débattue à la suite d'une intervention faite en mai dernier concerne le changement des climats et le réchauffement de la planète.

Comme vous le savez, des scientifiques nous disent que dans toutes les parties du monde, au Nord comme au Sud, dans les pays riches comme dans les pays pauvres, les climats risquent de se modifier et la planète de se réchauffer à cause des émissions de gaz carbonique produit par la consommation d'énergie par la société humaine.

Cette question a été soulevée maintes fois par les scientifiques ces dernières années. Il y a des signes avant-coureurs, car le réchauffement de la planète va faire monter le niveau de la mer dans bien des parties du monde, ce qui forcera des millions de personnes à quitter les régions qui seront par conséquent submergées.

Le gouvernement canadien a tenu les bons propos et a fait les bonnes déclarations au fil des années. Je me permets de vous rappeler que, en 1989, à La Haye, le premier ministre a dit que le Canada jouerait un rôle de

premier plan dans la réduction des émissions de gaz carbonique en vue de renverser cette tendance vers le réchauffement de la planète.

Depuis, des pays comme l'Allemagne, le Danemark, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les Pays-Bas se sont engagés à réduire de 20 p. 100 leurs émissions de gaz carbonique d'ici l'an 2005. Le Canada a décidé de ne pas leur emboîter le pas; il a tout simplement annoncé il y a quelque temps qu'il stabiliserait ses émissions de gaz carbonique à leur niveau de 1990 d'ici à l'an 2000.

Le gouvernement ne nous a toujours pas dit comment il entend réaliser cette stabilisation d'ici à l'an 2000. Nous ignorons quel secteur a été consulté et quel secteur—transports, agriculture, énergie—a été d'accord pour stabiliser les émissions de gaz carbonique. Les banquettes ministérielles sont totalement silencieuses à ce sujet.

• (1810)

Nous ignorons si le gouvernement a consulté les gouvernements provinciaux ou si Ottawa est parvenu avec eux à des accords qui nous permettent de dresser un programme de réduction des émissions de gaz carbonique à l'échelle nationale.

En d'autres termes, quatre ans après la Déclaration de La Haye, où le premier ministre du Canada avait promis à la nation et au monde entier que nous serions les premiers à réduire les émissions de gaz carbonique, le gouvernement se tait. Nous n'avons aucun indice qu'il existe un calendrier précis et des solutions qui permettront d'atteindre cette cible d'ici l'an 2000.

Non seulement ça, mais nous n'avons pas adopté la stratégie à mon avis la plus intelligente, à savoir la poursuite de l'efficacité énergétique adoptée par d'autres nations.

J'aimerais vraiment que le secrétaire parlementaire nous dise où en est la situation.

[Français]

**M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts):** Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon honorable collègue qu'une des grandes réalisations du Sommet de la terre tenu à Rio en juin dernier fut l'engagement pris par la Communauté internationale d'agir pour lutter contre le réchauffement planétaire au moyen d'une Convention-cadre sur le changement climatique. Le premier ministre signa lui-même ce document au nom du Canada, comme le firent également les représentants de plus de 150 pays à travers le monde.